

28 fév 2022 -14:13

Palais des Beaux-Arts (BOZAR) à Bruxelles : travaux de réparation définitifs des toitures et des salles d'exposition

Le 28 février et le 1er mars 2022, le placement d'une grue sera réalisé pour la réparation définitive des toitures endommagées et des salles d'exposition sous-jacentes du Palais des Beaux-Arts à Bruxelles. La grue sera placée sur l'un des toits du bâtiment et y restera pendant environ un an afin de hisser du matériel à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de chantier.

Une partie de l'installation du chantier a été déployée dans la rue Royale. Elle restera en place pendant toute la durée du chantier, jusqu'en juin 2023. Les mesures nécessaires ont été prises pour limiter l'impact sur le trafic.

“ Après les travaux temporaires, je me réjouis que nous puissions entamer les travaux définitifs qui permettront d’accueillir dignement nos visiteurs dès l’été prochain dans ce joyaux de notre patrimoine historique et culturelle. ”

Mathieu Michel

Secrétaire d’État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments

État des lieux après l’incendie du 18.01.2021

Le 18 janvier 2021, un incendie s’est déclaré sur les toits du circuit sud du Palais des Beaux-Arts, côté rue Royale. Immédiatement après l’incendie, une couverture et un roofing provisoires ont été placés sur les parties endommagées du toit afin d’éviter de nouvelles infiltrations d’eau.

Les dommages causés par l’incendie se situent principalement au niveau de la toiture et des structures techniques. L’intérieur d’origine et la structure du bâtiment historique de Victor Horta ont heureusement été majoritairement épargnés.

L’eau utilisée pour l’extinction de l’incendie a également provoqué des dégâts des eaux dans la salle de concert Henry Le Bœuf ainsi que dans les salles d’exposition du circuit d’exposition sud.

Au cours de l’année écoulée, la Régie des Bâtiments a travaillé en étroite collaboration avec Bozar, les

bureaux d'études et les assurances à la préparation de la restauration de la toiture et des salles d'exposition. Ces travaux constituent une étape très importante pour rendre le bâtiment à nouveau pleinement opérationnel.

Travaux de réparation des toitures et des salles d'exposition

La priorité absolue est la réparation définitive des toitures endommagées du circuit sud et des salles d'exposition sous-jacentes afin d'éviter de nouvelles infiltrations d'eau et de permettre ainsi la réouverture de toutes les salles d'exposition.

Concrètement, cela comprend : la reconstruction du recouvrement de toit en zinc et des gouttières, la réparation des toitures en verre et des lanterneaux, le renouvellement des techniques spéciales, des rails de suspension contenant les tuyaux de climatisation et la restauration des parquets.

Les toitures et les salles d'exposition seront reconstruites à l'identique, telles qu'elles étaient avant l'incendie. Il sera également tenu compte d'éventuelles adaptations à la suite de nouvelles normes ou de technologies qui sont devenues obsolètes ou n'existent plus.

La Régie des Bâtiments suivra le chantier en tant que maître d'ouvrage. Les travaux (environ 9,3 millions d'euros) sont financés par l'assurance du Palais des Beaux-Arts, y compris les installations techniques modernes. Les adaptations ou améliorations mineures de la situation avant l'incendie sont financées par la Régie des Bâtiments.

Travaux de réparation dans la salle de concert et aux alentours

Le dossier pour les travaux de réparation relatifs à la salle Henry Le Bœuf – comme les plafonds et les couloirs, les parquets des foyers, la Cinémathèque - est en préparation.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : BOZAR (étude) & Régie des Bâtiments (exécution des travaux)

Occupant : BOZAR/Palais des Beaux-Arts

Bureaux d'études : Barbara Van der Wee Architects, SUM Projects, VK Architects & Engineers et Ney&Partners

Assureurs du Palais des Beaux-Arts : P&V et Ethias
Entrepreneur général : S.A. Denys
Durée des travaux : février 2022 – juin 2023
Coût des travaux : environ 9,3 millions d'euros TVAC

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be